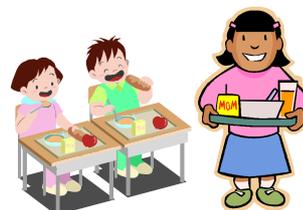




Service Enfance et Scolaire 9-10-09
Réf : MB/JH



CHARTRE SUR LE TEMPS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Edito de Monsieur le Maire

Depuis les années 1980, à l'issue d'une convention liant la commune avec l'Etat sur le développement des villes nouvelles, les élus, dès lors, ont eu la volonté, sans cesse confirmée par leurs décisions, de favoriser l'épanouissement de notre jeunesse, jeunesse d'autant plus présente qu'une explosion démographique touchait notre commune.

La mise en place d'un Centre de Loisirs avec des animateurs qualifiés, s'est adaptée, au fil des années, aux besoins d'accueil des enfants de trois à quinze ans.

Ce sont ces mêmes animateurs et animatrices, sous la responsabilité de Marthe Bordai, qui ont initié les accueils pré et post-scolaires dans nos trois écoles mais aussi, toute l'animation par des activités d'éveil appropriées, des « périodes méridiennes ».

Pour cette nouvelle étape de l'amélioration des services à l'enfance, cette « Charte Qualité » sur le temps de la restauration scolaire, rédigée par les équipes du service à l'enfance, du service scolaire, reflète toute l'implication de ces équipes pour un meilleur encadrement des enfants en âge scolaire.

Je les en félicite et souhaite succès à cette démarche,

Sincèrement,
Le Maire,
Sinclair VOURIOT

I) Les missions de la pause méridienne

Permettre aux enfants de :

- Manger dans les meilleures conditions possibles (concerne le facteur temps, la qualité des repas, du service, du personnel d'encadrement et la propreté des locaux)
- Permettre à l'enfant la découverte d'activités culturelles et sportives
- Permettre à l'enfant d'acquérir dans la convivialité les notions d'autonomie, de socialisation et de responsabilisation.

II) Les moyens humains

Rôle de chacun

L'encadrement pour information

Aucune réglementation n'existe pour le taux d'encadrement pendant la pause méridienne. Pour information, la Ville de Saint Thibault des Vignes a établi le choix suivant, soit 1 animateur pour 20 enfants en maternelle et 1 animateur pour 30 enfants en élémentaire.

L'ensemble des personnels communaux, agents de restauration, Agent Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) et agents d'animation, bénéficie régulièrement de formation en rapport avec leur fonction.

La plupart des personnels de l'animation ont le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A).

L'équipe de restauration

Elle est composée de plusieurs membres en fonction du nombre d'enfants accueillis dont un a le rôle de responsable d'équipe. Son rôle consiste :

- à servir aux enfants, un repas de qualité avec une présentation soignée, quantitativement correspondant au Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition (G.E.M.R.C.N), dans les meilleures conditions d'hygiène avec un entretien des locaux et du matériel de cuisine
- à assurer la mise en place et la desserte des tables
- à procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I)
- à s'impliquer dans la conduite des animations thématiques mises en place par le traiteur ou les agents d'animation (décoration du restaurant, maquillage...)

L'équipe d'animation maternelle

La pause méridienne est un moment hors temps scolaire, par conséquent, l'ensemble des agents présents sur ce temps, animateurs (y compris les A.T.S.E.M), agents de restauration et intervenants, participe à la mise en place du projet pédagogique.

Missions	Rôles et ou Moyens (animateurs)
Assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, après et pendant le repas)	Ils déjeunent à la table des enfants et doivent connaître le nombre de demi-pensionnaires.
Assurer la prise du repas en aidant l'enfant matériellement, dans un environnement de qualité, en réduisant les bruits, les déplacements incessants..., et les inciter à goûter	Ils proposent à l'enfant de goûter à chaque composante du repas et établissent avec lui une organisation lors de la prise du repas. Ils apprennent aux enfants l'utilisation des couverts et à bien se comporter à table en laissant des locaux « propres ».
Garantir l'hygiène corporelle des enfants	Ils s'assurent du passage aux toilettes et du lavage des mains systématique avant et après le repas. Ils s'assurent de la mise en place des bavoirs et tout au long de la pause changent les enfants, si nécessaire.
Les soigner lors de petites blessures	Ils prennent en charge l'enfant, le rassurent et le soignent grâce à la pharmacie et remplissent le cahier « infirmerie ».
Favoriser l'intégration de tous les enfants	En accueillant l'ensemble des enfants au sein des restaurants scolaires, même ceux faisant l'objet d'un P.A.I. en les intégrant aux autres demi-pensionnaires.
Participer à leur éducation en leur inculquant les valeurs fondamentales comme la socialisation, la responsabilisation, l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance...	Ils établissent des règles de vie et mettent en place un cahier de satisfactions des plats consommés, en maternelle : il sera rempli par l'adulte avec des codes compréhensibles par les petits.
Mise en place d'activités pédagogiques adaptées	Il s'agira de veiller aux besoins de l'enfant et connaître les capacités et spécificités des enfants à chaque tranche d'âge.
Créer une cohésion de groupe entre tous les acteurs en assurant la cohérence des actions	Le projet pédagogique est présenté à l'ensemble des acteurs. Un bilan sera établi.

L'équipe d'animation élémentaire

Missions	Rôles et ou Moyens (animateurs)
Assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, après et pendant le repas).	Ils déjeunent à la table des enfants et doivent connaître le nombre de demi-pensionnaires.
Assurer la prise du repas en aidant l'enfant matériellement, dans un environnement de qualité (bruits et déplacements limités...), et les inciter à goûter.	Ils proposent à l'enfant de goûter à chaque composante du repas et établissent avec lui une organisation lors de la prise du repas. Ils apprennent aux enfants l'utilisation des couverts et à bien se comporter à table en laissant des locaux « propres ».
Garantir l'hygiène corporelle des enfants	Ils s'assurent du passage aux toilettes et du lavage des mains systématique avant et après le repas. Ils s'assurent de la mise en place des bavoirs et tout au long de la pause changent les enfants si nécessaire.

Les soigner lors de petites blessures	Ils prennent en charge l'enfant, le rassurent et le soignent grâce à la pharmacie et remplissent le cahier « infirmerie ».
Favoriser l'intégration de tous les enfants	Ils permettent à l'ensemble des enfants de déjeuner au restaurant scolaire, même ceux faisant l'objet d'un P.A.I en les intégrant aux autres enfants.
Participer à leur éducation en leur inculquant les valeurs fondamentales comme la socialisation, la responsabilisation, l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance...	Ils établissent des règles de vies et mettent en place un cahier de satisfactions des plats consommés, en élémentaire : il sera rempli par les enfants.
Mise en place d'activités pédagogiques adaptées	Il s'agira de veiller aux besoins de l'enfant et connaître les capacités et spécificités des enfants à chaque tranche d'âge.
Créer une cohésion de groupe entre tous les acteurs en assurant la cohérence des actions	Le projet pédagogique est présenté à l'ensemble des acteurs. Un bilan sera établi.
Anticiper et gérer les conflits entre enfants	Ils doivent avoir un rôle de référent et de médiateur auprès des enfants en leur faisant respecter les règles de vie instaurées avec leur concours.
Développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels	Mettre en place des ateliers ou des temps de sensibilisation aux règles d'hygiène alimentaire et au G.E.M.R.C.N en collaboration avec la diététicienne du traiteur.

Il doit exister une cohésion d'équipe, cela concerne même les équipes des trois restaurants scolaires.

III) Les moyens matériels

Il existe trois groupes scolaires soit 3 maternelles et 3 élémentaires ainsi que trois restaurants scolaires.

a) Les locaux

La restauration

Les restaurants scolaires sont composés d'une partie « office », d'une partie vaisselle et d'une ou plusieurs salle(s) de restaurant.

L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit à toutes personnes extérieures au service de restauration pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Sur la plupart des sites, les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts.

La salle d'accueil périscolaire

Les écoles possèdent leur salle réservée à l'accueil pré et postscolaire qui peut être utilisée pour la pause méridienne (activités).

Les autres salles spécifiques

Selon les écoles et avec l'accord des enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles comme la bibliothèque, la salle de motricité, la salle vidéo.

b) Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leur préau ainsi que des plateaux d'évolution (paniers de basket et buts de football notamment) pour se détendre et jouer.

c) Le matériel

Chaque équipe d'animation dispose d'une malle pédagogique composée de jeux et jouets (jeux de société, matériels sportifs pour les jeux de cours, divers matériaux de loisirs créatifs...). De plus, la caisse des écoles fait un don des surplus de livres offerts aux élèves à Noël.

d) Les intervenants

Dans le courant de l'année et dans le cadre des activités mises en place sur la pause méridienne, il arrive que des intervenants spécifiques, selon la thématique proposée, animent des ateliers (prévention routière, l'hygiène corporelle, la calligraphie...)

IV) Organisation de la pause méridienne : « déroulement »

a) Déroulement

D'une manière générale, l'appel des enfants est réalisé dans les classes. Les activités sont libres (en fonction du choix de l'enfant).

En maternelle, les trois restaurants sont en service à table. Toutefois, en cours d'année et à différentes reprises, les grandes sections, des restaurants équipés en self, profitent d'un accompagnement pour y déjeuner afin d'acquérir une plus grande autonomie à leur arrivée en CP.

École Marie-Curie

Pour les élèves de la maternelle

Toute petite/petite section et moyenne section

11H25	11H30/11H40-12H30	12H30/12H35	12H35/12H45	12H45/13H25
 Appel des enfants dans les classes	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant	 Sortie des enfants		
 Toilette/lavage des mains	 Activités calmes organisées/toilette et lavage des mains puis accompagnement au dortoir			

Moyenne et grande section

11H25	11H30/12H	12H/12H10	12H10/13H05	13H05/13H15
 Appel des enfants dans les classes	 Activités intérieures ou extérieures selon le temps	 Toilette/lavage des mains		
 Déjeuner au restaurant	 Toilette/lavage des mains et activités extérieures			

Pour les élèves de l'élémentaire

1^{er} service

11H30	11H35/11H40-12H30	12H30/12H40	12H40/13H25	13H25
 Appel des enfants à la sortie des classes	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant	 Sortie des enfants/Toilette et lavage des mains		
 Activités	 Retour dans les classes			

2^{ème} service

11H30	11H35/12H20	12H20/12H30	12H30/13H15	13H15/13H25
 Appel des enfants à la sortie des classes	 Activités intérieures ou extérieures selon le temps	 Toilette/lavage des mains		
 Déjeuner au restaurant	 Toilette/lavage des mains et retour dans les classes			

École Pierre-Villette

Pour les élèves de la maternelle

Petite et moyenne section

11H25	11H30-12H15	12H15/12H20	12H20/13H10	13H15
-------	-------------	-------------	-------------	-------

 Regroupement des enfants/ Toilette et lavage des mains	 Déjeuner au restaurant	 Toilette/lavage des mains
 Activités intérieures ou extérieures selon le temps	 Dortoir	

Moyenne et grande section

11H25	11H30/12H10	12H10/13H	13H/13H15	13H20/13H25
-------	-------------	-----------	-----------	-------------

 Appel des enfants dans les classes	 Activités intérieures ou extérieures selon le temps	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant
 Toilette/lavage des mains	 Retour à l'école	

Pour les élèves de l'élémentaire

1^{er} service

11H25	11H30/11H35-12H10	12H10/12H15	12H25/13H10	13H10-13H25
-------	-------------------	-------------	-------------	-------------

 Appel des enfants dans les classes	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant	 Sortie des enfants/Toilette et lavage des mains
 Activités	 Récréation puis retour dans les classes	

2^{ème} service

11H30	11H35/12H10	12H10-12H15	12H25/13H10	13H10/13H25
-------	-------------	-------------	-------------	-------------

 Appel des enfants à la sortie des classes	 Activités	 Toilette/lavage des mains
 Déjeuner au restaurant	 Toilette/lavage des mains, récréation et retour dans les classes	

École Edouard-Thomas

Pour les élèves de la maternelle

Toute petite et petite section

11H25	11H30-12H10	12H10/12H20	12H20/12H35	12H35/13H15
-------	-------------	-------------	-------------	-------------

 Appel des enfants dans les classes	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant	 Sortie échelonnée des enfants
 Toilette/lavage des mains	 Activités calmes organisées et dortoir	

Moyenne et grande section

11H25	11H30-12H10	12H10/12H20	12H20/12H35	12H35/13H20
-------	-------------	-------------	-------------	-------------

 Appel des enfants dans les classes	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant	 Sortie échelonnée des enfants
 Toilette/lavage des mains	 Activités intérieures ou extérieures selon le temps puis retour à l'école	

Pour les élèves de l'élémentaire

1^{er} service

11H25	11H30-12H30	12H30/12H35	12H35/13H15	13H20
-------	-------------	-------------	-------------	-------

 Appel des enfants dans la salle d'accueil	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant	 Sortie des enfants/Toilette et lavage des mains
 Activités	 Retour dans les classes	

2^{ème} service

11H25	11H30/12H40	12H45-13H15	13H15/13H20	13H20
-------	-------------	-------------	-------------	-------

 Appel des enfants dans la salle d'accueil	 Activités	 Toilette/lavage des mains et déjeuner au restaurant
 Toilette/lavages des mains	 Retour dans les classes	

b) En cas d'accident

En fonction de la situation, c'est l'adulte responsable de l'enfant (animateur ou A.T.S.E.M) qui le prend en charge et pare au plus urgent. Un protocole mis en place doit être respecté.

c) Règles de vie

Un système de règles de vie a été mis en place sur les trois restaurants scolaires par les équipes d'encadrement et avec la participation des enfants. Elles sont affichées dans chaque restaurant.

d) Projet d'Accueil Individualisé

Il s'agit d'un protocole qui, lorsqu'il est mis en place permet à l'enfant atteint de troubles de la santé, d'être accueilli à l'école et lors des activités périscolaires. Concernant les allergies alimentaires, un système de glacière et de règles d'hygiène à suivre a été mis en place et est partagé avec les parents lors d'un rendez-vous, en présence de la responsable du service scolaire et de la responsable du service enfance.

Les enfants sont pris en charge en restauration scolaire avec le repas confectionné par leurs parents. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière et chacun des personnels présents sur le temps du midi, (agents de restauration, d'animation, A.T.S.E.M compris) doit avoir pris connaissance de chaque P.A.I correspondant à sa section, (maternelle ou élémentaire). Chacun devra s'engager par écrit sur ce point lors de chaque début d'année scolaire.

V) Communication

a) Projet pédagogique

C'est un outil référent, développant les objectifs et l'organisation à mettre en place durant la pause méridienne (annexe 1).

b) Calendrier des activités

Il sera affiché à la porte de chaque école et donné aux directeurs qui, sur demande des parents, le transmettra.

c) Portes ouvertes

Elles seront organisées dans chaque restaurant en début d'année scolaire, permettant ainsi aux parents de rencontrer les agents, acteurs de la pause méridienne, et de visiter les locaux afin d'en connaître le fonctionnement.

d) **Invitations**

Une fois par an et sur demande auprès de M. le Maire, il sera permis à un représentant de parents d'élèves par association de déjeuner au restaurant scolaire en présence d'un responsable du service enfance ou scolaire.

e) **L'instant repas**

Table ronde lors de laquelle les enfants du Conseil Municipal Enfant (C.M.E), les représentants des associations de parents d'élèves, la responsable du service scolaire, les responsables d'équipe des trois restaurants et les représentants du traiteur, développent les menus et échangent sur la nutrition.

f) **Nous contacter**

Service enfance : 01 60 31 73 25

marthe.bordai@ville-st-thibault.fr

Service scolaire : 01 60 31 73 03

valerie.boismoreau@ville-st-thibault.fr

Site de la Mairie : <http://www.saintthibaultdesvignes.fr/>

Restaurants scolaires

Edouard-Thomas : 01 64 02 07 33

Marie-Curie : 01 60 31 73 15

Pierre-Villette : 01 60 35 17 88

VI) Groupe de pilotage

a) **Composition**

- Le Maire
- Les élus en charge des services enfance et scolaire
- La Directrice Générale des Services
- Les responsables des services enfance et scolaire

b) **Rôle**

- Ce groupe est chargé de la création de la charte, de son application et d'évaluer les actions, au fur et à mesure du temps. Il s'agira de mesurer les résultats obtenus par le biais d'outils d'évaluation et de réunions de bilan avec les acteurs de terrain.

VII) Groupe de travail

- Les responsables des services enfance et scolaire
- La coordinatrice pédagogique
- La coordinatrice des restaurants scolaires
- Un représentant du temps d'animation maternelle pour les 3 restaurants
- Un représentant des A.T.S.E.M pour les 3 écoles maternelles
- Un représentant du temps de l'animation élémentaire pour les 3 restaurants
- Un représentant des agents de restauration pour les 3 restaurants

VIII) Groupe de diffusion

- Le Maire
- Les élus en charge des services enfance et scolaire
- La Directrice Générale des Services
- Les responsables des services enfance et scolaire
- La coordinatrice pédagogique
- La coordinatrice des restaurants scolaires
- Deux directeurs d'écoles (1 pour l'élémentaire, 1 pour la maternelle)
- Un représentant de parents d'élèves par association (soit 3)
- L'inspectrice de l'I.E.N.

